Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2016-682** **29/08/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/11/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : concours proposé par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) et destiné à promouvoir la citoyenneté auprès des élèves des classes de 3e et 4e de l'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Union nationales fédératives d'établissements privés sous contrat

La présente note de service a pour objectif d'inviter les équipes éducatives à participer, avec leurs élèves, à la 9ème édition du concours "Le Pré Vert", organisé par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Ce concours vise à sensibiliser les jeunes ruraux à la notion de citoyenneté actuelle et future en les incitant à réfléchir collectivement à partir de leurs actes quotidiens et de leurs propres ressources. Depuis la première édition, près de 14 000 élèves ont participé, réalisant un total de 689 productions..

Cette 9ème édition du concours s'adresse :
- aux classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème des établissements d'enseignement général situés dans les communes de moins de 10 000 habitants
- aux classes de 4ème et 3ème des établissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat
- à des groupes constitués d'élèves issus de ces différentes classes et/ou de ces différents établissements, dans la limite de 25 élèves

Cette année, le thème proposé aux élèves est **« *On n'est pas pareils et ça nous rapproche !* »**.

Les élèves pourront construire leur réflexion en s'appuyant sur leur expérience personnelle et sur des échanges avec d'autres élèves ou habitants de leur territoire… Ils pourront aussi puiser dans l'histoire ou se projeter hors du territoire, hors des frontières et dans l'avenir. Toutes les différences sont concernées : pays, origines, couleurs, cultures, coutumes, langues, alimentation, religions, filles/garçons, campagnes/villes, jeunes/vieux, handicap, etc.

Après avoir effectué des recherches sur les différences, débattu et fait le choix du sujet qu'ils souhaitent traiter, les élèves devront réaliser un roman-photo inspiré d'une histoire réelle ou imaginaire pour transmettre leur message sur la richesse de la diversité et les conditions du « vivre ensemble ».

Une fiche synthétique accompagnera l'envoi du roman-photo. Elle décrira le processus de réflexion et de production des élèves : modalités de la réflexion et du travail collectif, contribution de chacun, ressources utilisées, partenaires...

Vous voudrez bien trouver en annexe le dossier qui doit accompagner l'envoi du roman photo à la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole de votre département.

La DGER participera au jury national et à la cérémonie de remise des prix, prévue par la CCMSA à Paris.

Je vous encourage vivement à participer à ce concours, qui fait écho à la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République et au plan d'action national de l'enseignement agricole "100% citoyen"

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe VINÇON

A N N E X E

Fiche n° 1 : Règlement du concours

Fiche n° 2 : Calendrier prévisionnel du concours

Fiche n° 3 : Bulletin d'inscription de la classe à retourner à la MSA au plus tard le mercredi 30 novembre 2016

Fiche n° 4 : Bordereau d'envoi et fiche synthétique à retourner à la MSA au plus tard le vendredi 24 mars 2017

FICHE 1 : RÈGLEMENT DU CONCOURS PRE VERT
9ème édition (2016 – 2017)

Article 1 : Objectifs du concours

La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole organise, avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de plusieurs partenaires associatifs[1], la 9ème édition du concours « Le Pré Vert »[2].

Organisé tous les deux ans, Le Pré Vert a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes ruraux à leur citoyenneté actuelle et future, à travers une réflexion sur des thématiques de société qui concernent leur quotidien. Deux thématiques (« lutte contre les discriminations » et « responsabilité individuelle et collective des jeunes ») alternent d'une édition à l'autre.

Article 2 : Concours ouvert aux élèves des collèges du milieu rural et des lycées agricoles

Le concours est ouvert
- aux classes de **6ème, 5ème, 4ème et 3ème** des établissements publics et privés d'enseignement général situés dans les **communes de moins de 10 000 habitants**
- aux classes de **4ème et 3ème** des établissements publics et privés sous contrat de l'enseignement agricole.

Les classes participantes s'inscrivent sur l'un des deux niveaux :
- **Niveau 1 : classes de 6ème et de 5ème**

ou
- **Niveau 2 : classes de 4ème et de 3ème**

Des groupes constitués d'élèves de différentes classes et/ou de différents établissements (enseignement agricole/enseignement général) peuvent également concourir, sous réserve qu'ils choisissent un de ces deux niveaux, selon la composition majoritaire de leur groupe (ce sont en général des groupes constitués de volontaires de différentes classes ou des élèves encadrés par un ou plusieurs professeurs dans le cadre de clubs citoyens, délégués d'élèves ou autres…). De même, des élèves issus d'un établissement médico éducatif et d'âges équivalents peuvent concourir dans le cadre d'un groupe constitué avec d'autres élèves issus d'un autre établissement de l'enseignement général ou agricole. **Les groupes sont limités à 25 élèves et s'inscrivent avec un établissement chef de file.**

Enfin, les classes spéciales qui rassemblent des élèves un peu plus âgés, mais qui sont assimilables à des classes de 4ème ou de 3ème, peuvent concourir sur le niveau 2.

Chaque classe ou groupe s'inscrit avec un enseignant référent.

Article 3 : Le sujet et les attendus du concours

Le sujet de la 9ème édition est :« On n'est pas pareils, et ça nous rapproche ! »

1. Réflexion collective des élèves

Les élèves exploreront le sujet de la 9ème édition en s'intéressant aux différences, mais aussi à tout ce qui unit et permet de vivre ensemble avec ces différences.

Les élèves pourront construire leur réflexion en s'appuyant sur leur expérience personnelle et sur des échanges avec d'autres élèves ou habitants de leur territoire. Ils pourront aussi puiser dans l'histoire ou se projeter hors du territoire, hors des frontières et dans l'avenir. Toutes les

[1] *Familles Rurales, Générations Mouvement, Association de Vacances de la Mutualité Agricole (AVMA), SOLIDEL*
[2] *Décision du CA de la CCMSA du 19 mai 2016*

différences sont concernées : pays, origines, couleurs, cultures, coutumes, langues, alimentation, religions, filles/garçons, campagnes/villes, jeunes/vieux, handicap etc.

Ils seront accompagnés par un ou plusieurs enseignants qui recevront un dossier documentaire offrant quelques ressources pédagogiques.

Nous encourageons également les classes :
- à s'informer sur les ressources présentes au sein de leurs établissements et sur le territoire de leur commune (mairie, associations…),
- à s'appuyer sur des échanges avec d'autres jeunes, avec des représentants d'associations de lutte contre les discriminations, etc.,
- à prolonger le concours par des actions en direction d'autres jeunes, au sein de leur établissement ou sur le territoire de la commune.

Le processus de réflexion et de production et l'ouverture sur le territoire figurent parmi les 3 critères de sélection des lauréats.

C'est au travers de la remise d'une fiche synthétique que le jury national sera à même d'apprécier la dimension collective de la démarche des jeunes et l'ouverture de la classe sur son environnement.

2. Production collective d'un roman-photo

A l'issue des débats, la classe fera le choix d'une histoire, écrira un scénario et devra produire un roman-photo destiné à transmettre le message des jeunes sur les différences et les ingrédients du « vivre ensemble ».

Le scénario sera conçu sur la base d'une situation réelle ou imaginaire.

Scénario et trame
- Scénario(s) inspiré(s) d'une situation réelle ou imaginaire qui se déroule dans le passé, dans le présent ou dans le futur,
- Roman photo mettant en scène un ou plusieurs personnage(s), au choix,
- Un récit et des dialogues sur quatre pages,
- Le message doit être compréhensible par un large public de jeunes.

Format
- Format A4 (couverture et pages intérieures : 21 x 29,7 cm),
- 4 pages recto-verso ou 8 feuillets recto maximum,
- Une couverture illustrée et titrée librement,
- Une présentation des personnages sur la deuxième de couverture,
- Quatre planches de photos légendées comprenant de 1 à 10 cases maximum par planche,
- Quelques lignes de remerciements (où seront citées, de façon anonyme, les personnes ou associations ou organisations qui ont aidé les jeunes tout au long de leur parcours sur le concours) sur l'avant dernière de couverture,
- Une 4ème de couverture,
- Reliure ou collage libre.

Photos, mise en page
- Les photos devront être **des photos originales**,
- Noir et blanc ou couleur, au choix,
- Bulles de dialogues incrustées dans les cases ou légendes des photos avec utilisation de logiciels de traitement de texte (Word, Open Office), Power point, Open Office Impress… ou réalisation manuelle.

Anonymat

- **Le roman-photo devra être strictement anonyme** et ne permettra pas d'identifier le nom de l'établissement scolaire, du village, du quartier ou du territoire concernés pour que le jury national puisse se positionner en toute impartialité.

L'impact du message transmis par le roman-photo et son utilité pour d'autres jeunes dans l'hypothèse d'une diffusion est l'un des 3 critères de sélection des lauréats.

Les élèves devront donc prendre en compte ce critère au moment de faire leur choix du scénario, des dialogues mais aussi du style... pour que la production soit attractive et le message clair pour d'autres jeunes lecteurs !

Dans le cas d'une diffusion effective du roman-photo au sein de l'établissement ou sur le territoire, l'impact de l'initiative auprès d'autres jeunes devra figurer dans la fiche synthétique et sera porté à la connaissance du jury national. Si les élèves ont pour projet la diffusion du roman-photo entre le moment du dépôt de leur production (mars 2017) et la fin de l'année scolaire, cette information devra aussi figurer dans la fiche synthétique.

La créativité du roman-photo (scénario, exécution), la qualité et le soin apportés à sa réalisation sont le 3ème critère de sélection du jury national.

N'hésitez pas à innover, à faire preuve de créativité et d'imagination !
Transportez-vous dans le passé, téléportez-vous dans l'avenir, déguisez-vous, inventez !
Sans oublier que le réel et le présent, la classe et la cour de récréation offrent également de nombreuses situations où se révèlent la richesse des différences et le bonheur de vivre ensemble.

Article 4 : Modalités de participation des classes au concours

Les classes désirant concourir doivent s'inscrire directement auprès de la caisse de MSA sur le département où se situe leur établissement scolaire. Le bulletin d'inscription de la classe doit être signé par le chef d'établissement et envoyé au Référent « Pré Vert » de la MSA.

Les inscriptions des classes doivent être envoyées au plus tard le mercredi 30 novembre 2016.

Il ne pourra être adressé à la MSA qu'une seule production par classe ou par groupe.

Clôture du concours et modalités d'envoi des productions

Les productions doivent être envoyées à la MSA au plus tard le vendredi 24 mars 2017.

La date limite d'envoi des productions à la caisse de MSA est fixée au vendredi 31 mars 2017 à minuit si l'envoi est effectué par courrier ou par mail (cachet de la poste ou date du mail faisant foi). La date limite de dépôt des productions, directement à la MSA est fixée au vendredi 31 mars 2017 à 16 heures.

Si le fichier est trop lourd, il pourra être envoyé en PDF, ou sous format zippé, ou encore via un service en ligne gratuit pour envoyer des fichiers trop volumineux (exemple : We Transfer).

Les enseignants enverront au référent « Pré Vert » de la MSA le bordereau d'envoi, la fiche synthétique et le roman-photo réunis dans un seul et même envoi ou dépôt. L'envoi des trois éléments est obligatoire. La réception d'un seul de ces éléments ne permettra pas de soumettre la production au jury national.

A l'issue du jury national, les productions seront restituées aux classes non lauréates via les caisses de MSA. Les productions lauréates seront restituées le jour de la cérémonie nationale.

Article 5 : Inéligibilité

Les productions ne répondant pas aux caractéristiques définies dans le présent règlement seront considérées comme irrecevables :
- bordereau sans identité,
- envoi du roman-photo sans fiche synthétique ou envoi de la fiche synthétique sans roman photo,
- textes illisibles,
- roman photo non anonyme,
- production non conforme à ce qui est demandé.

La vérification du respect du règlement relève de la responsabilité de la MSA avant transmission de la ou des production(s) au niveau national. A réception des œuvres, les services de la CCMSA vérifieront à nouveau l'éligibilité des productions.

Article 6 : Sélection des candidats

Pré jury technique

Un pré jury technique, composé de personnalités internes à la CCMSA se réunira courant avril 2017 pour sélectionner 32 productions, soient :
- 16 productions pour le niveau 1 (classes de 6ème ou 5ème),
- 16 productions pour le niveau 2 (classes de 4ème ou 3ème).

Ces chiffres pourront fluctuer en fonction de la qualité des œuvres reçues, l'objectif principal du pré jury étant que le jury national dispose du temps nécessaire pour porter son appréciation et dialoguer autour de productions souvent très riches.

Les 32 oeuvres pré sélectionnées seront celles qui totalisent le maximum de points attribués par le pré jury, sur la base des mêmes critères que ceux du jury national.

Jury national

Le jury national, composé d'administrateurs de la CCMSA et de personnes qualifiées issues des organisations partenaires du concours se réunira fin avril 2017 pour sélectionner 9 lauréats sur la base des 3 critères ci-dessous.

Critère 1 : processus collectif de réflexion, de débat et de production et ouverture de la classe sur son environnement, au vu des éléments figurant dans la fiche synthétique,

Critère 2 : impact du message figurant dans le roman-photo et son utilité pour d'autres jeunes, dans l'hypothèse d'une diffusion,

Critère 3 : créativité du roman-photo considéré comme une œuvre artistique, qualité et soin apporté à sa réalisation.

En cas d'égalité entre deux projets, celui qui aura la meilleure note totalisée sur les critères 1 et 2 sera placé en tête. Si ces deux notes sont à nouveau ex-æquo, le jury délibérera une deuxième fois. Si, à l'issue de cette deuxième délibération, les notes sont à nouveau ex-æquo, on procédera à un tirage au sort pour départager les deux lauréats.

A l'issue des débats qui auront lieu entre les membres du jury national, la note attribuée à chacune des productions, par l'addition des notes attribuées par chacun des membres du jury, sera définitive et ne saurait être remise en cause sous aucun prétexte.

Les membres du jury sont liés par un engagement de confidentialité concernant les délibérations préalables à la désignation des lauréats.

Les décisions du pré jury et du jury national sont souveraines et sans recours.

Prix

12 prix seront attribués aux 9 classes lauréates.

- Le grand prix du concours ou « Prix Coup de Cœur » sera attribué à la production qui totalise la meilleure note parmi toutes les productions soumises au jury national.
  Un seul « Prix Coup de Cœur » sera donc attribué pour les 2 niveaux de classe.

  La classe qui aura remporté le « Prix Coup de cœur » se verra offrir, par la Fédération Nationale Générations Mouvement, un séjour de 4 nuits/5 jours pour toute la classe au Centre nautique AVMA de Beg Porz, dans le Finistère, frais d'acheminement pris en charge par la CCMSA.
  Le séjour aura lieu fin juin 2017[3], avant le début des vacances d'été.

- 4 prix seront décernés pour chacun des 2 niveaux de classes aux productions qui totalisent, après le « Prix Coup de Cœur », le plus grand nombre de points dans le niveau considéré.
  - un 1er, un 2ème, un 3ème et un 4ème prix pour le niveau 1 (6ème et 5ème)
  - un 1er, un 2ème, un 3ème et un 4ème prix pour le niveau 2 (4ème et 3ème)

  Les classes ayant remporté les 1er, 2ème, 3ème et 4ème prix de chacun des 2 niveaux (soit, les huit autres classes) recevront chacune une bourse de 1 000 €.

- 3 prix spéciaux seront remis par les associations partenaires à un des 9 lauréats
  - un « Prix spécial AVMA», sur décision de la Présidente de l'association,
  - un « Prix spécial SOLIDEL », sur décision du Président de l'association,
  - un « Prix spécial Familles Rurales » offert à l'issue d'un quizz qui se déroulera durant la cérémonie nationale.

  Les lauréats des Prix spéciaux recevront un lot de chèques cadeaux.

Les prix ne sauraient être perçus sous une forme différente de celle prévue au présent règlement.

Article 7 : Organisation de la cérémonie nationale à Paris

Les neuf classes lauréates seront informées par courrier électronique dès la décision du jury national et seront conviées, avec leur enseignant référent et leur accompagnateur MSA, à participer à une journée à Paris fin mai 2017 : élèves et enseignants seront invités à une balade-déjeuner en bateau mouche sur la Seine, puis à la cérémonie nationale de remise des prix qui pourrait se dérouler dans une des salles du Conseil Economique Social et Environnemental [4].

Les frais de déplacement de la classe et des enseignants vers Paris seront intégralement remboursés au collège par la MSA (sur présentation d'un récapitulatif des frais et de la copie des justificatifs des frais de déplacement). La balade et le déjeuner ainsi que les frais de la cérémonie sont intégralement pris en charge par la CCMSA.

[3] *Du lundi 26 au vendredi 30 juin 2017, sous réserve de disponibilités du centre de vacances AVMA*
[4] *Le mercredi 24 ou le mercredi 31 mai 2017, sous réserve de disponibilité de la salle.*

Chacun des élèves participant à la cérémonie nationale devra adresser à la MSA un formulaire de droit à l'image signé par le représentant légal de l'élève, sauf si une autorisation de droit à l'image est prévue par le règlement de l'établissement. Le formulaire sera mis à disposition par la MSA à l'issue de la proclamation des résultats.

Article 8 : Droits d'auteur

Par leur participation au concours, chaque élève et enseignant des classes lauréates cède à la CCMSA tout droit de reproduction, de représentation et de publication éventuelles des productions, dans le cadre de ce concours et dans le monde entier pour la durée des droits d'auteur fixée par la législation française. A ce titre, il ne pourra être prétendu à aucune rémunération au titre du droit d'auteur ni à aucune rétribution sous quelque forme que ce soit.

Les contributions récompensées par le jury national, ainsi que celles qui pourraient recevoir une mention particulière du jury, pourront faire l'objet de publications de la MSA sous la forme d'un reportage photographique, d'un DVD ou/et d'une publication sur le site Internet de la MSA.

Article 9 : Modification du règlement

La MSA se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. De même, elle ne pourra être tenue pour responsable des retards ou erreurs imputables à la Poste.

En cas de nécessité, la CCMSA se réserve le droit de modifier le présent règlement. Des avenants, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant ce concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 10 : Droit d'accès et de rectification des informations

Tout participant reconnaît avoir été informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au concours.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données et informations les concernant en écrivant à la CCMSA.

Article 11 : Acceptation et réclamation

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat.

Toute réclamation doit être faite par écrit à la CCMSA.

Toute contestation, relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, sera tranchée par la CCMSA dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Article 12 : Modalités de mise à disposition du règlement

Le règlement est mis gratuitement à la disposition de toute personne qui en fait la demande écrite auprès de sa propre caisse de MSA.

Le présent règlement est déposé en l'étude
Colette DELMOUSEE – Aymeric MAZARI – Séverine FIOT
Huissiers de Justice associés
36 rue de Ponthieu - 75008 PARIS

Pour toute réclamation
CCMSA – Direction du Développement Sanitaire et Social
Les Mercuriales - 40 Rue Jean Jaurès - 93547 BAGNOLET Cedex

FICHE 2 : CALENDRIER PREVISIONNEL

Mai 2016	Mise à disposition du règlement en ligne sur les sites des MSA
Juillet 2016	Mise à disposition de l'affiche, du dépliant et du dossier documentaire sur les sites des MSA
De mai à septembre 2016	Contacts des MSA avec les établissements, mise à disposition des supports papier (règlement, affiches, dépliant, dossier documentaire) à la demande.
Septembre 2016	Lancement officiel du concours
30 novembre 2016	**Date limite d'inscription des classes**
24 mars 2017	**Clôture du concours et date limite de l'envoi des productions aux MSA**
Fin avril 2017	Réunion du jury national et diffusion des résultats
Fin mai 2017	**Cérémonie nationale de remise des prix à Paris**
Fin juin 2017	Séjour des élèves de la classe lauréate du Prix « Coup de cœur » et de leurs enseignants au village nautique de Beg Porz dans le Finistère (4 nuits/5 jours)

FICHE 3 : BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA CLASSE CONCOURS Le PRE VERT
A envoyer au référent MSA au plus tard le lundi 30 novembre 2016

ETABLISSEMENT SCOLAIRE CHEF DE FILE

Nom : ----------

Adresse : ----------

Code postal : ----------Ville : ----------

Tél. : ----------

Etablissement Education Nationale ❑ Etablissement Agricole ❑

Avec *(dans le cas d'un groupe d'élèves issus de deux établissements)*

Nom : ----------

Adresse ----------

Code postal : ----------Ville : ----------

Etablissement Min Education Nationale ❑ Etablissement Min Agriculture ❑

CLASSE (ou GROUPE[5])

Niveau 1 (6ème, 5ème) ❑

Niveau 2 (4ème, 3ème) ❑

Dénomination exacte de la classe ou du groupe : ----------

Nombre d'élèves :----------

Nombre de filles :---------- Nombre de garçons : ----------

ENSEIGNANT ENCADRANT LA PARTICIPATION AU CONCOURS

Nom :----------Prénom : ----------

Discipline enseignée (ou autre fonction) : ----------

Tél. fixe : ---------- Tél. port : ----------

E-mail : ----------

DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT CHEF DE FILE

Nom :----------Prénom : ----------

Tél. :----------
E-mail : ----------

Date **Signature**

[5] *Choisir obligatoirement un des 2 niveaux en fonction de la composition majoritaire du groupe. Attention : Groupes limités à 25 élèves !*

Fiche 4 : BORDEREAU D'ENVOI CONCOURS Le PRE VERT
Ce document doit accompagner la fiche synthétique et le roman-photo
A envoyer au référent MSA au plus tard le vendredi 24 mars 2017

Destinataire :

A l'attention de (coordonnées du référent MSA) : ----------

CMSA : ----------

Département : ----------

Expéditeur :

Etablissement scolaire chef de file :----------

Adresse : ----------

❑ Etablissement Education nationale ❑Etablissement Agricole

Niveau : ❑ **1 (6ème ou 5ème)** ❑ **2 (4ème ou 3ème)**

Dénomination exacte de la classe (ou du groupe) : ----------

Nombre d'élèves : ----------

Nombre de filles :---------- Nombre de garçons : ----------

Enseignant :

Nom :----------Prénom : ----------

Discipline enseignée (ou autre fonction) : ----------

Tél :----------

E-mail : ----------

Fiche synthétique (cocher) ❑

Roman-photo ❑

Date de l'envoi ou du dépôt : / / **2017**

FICHE SYNTHETIQUE

Ce document doit accompagner l'envoi ou le dépôt du roman-photo.
Les questions 1 à 16 doivent faire l'objet d'une réflexion entre les élèves.
Le questionnaire sera rempli avec l'aide du professeur
L'espace dédié aux réponses peut-être agrandi si nécessaire.

LES DEBATS : cheminement de la réflexion, organisation des échanges, faits marquants…

- Comment élèves et professeur(s) se sont-ils organisés pour débattre, échanger, décider ?

- Les élèves ont-ils pu exprimer différents points de vue ? Quels ont été les moments forts du débat ?

  - Quelles différences ont été particulièrement évoquées par les élèves ?

- En quoi les élèves se sont-ils sentis concernés personnellement par les différentes facettes de la thématique ?

- Les élèves ont-ils pris conscience de l'importance de la lutte contre les discriminations et de leur propre rôle en la matière ?

- Quelles propositions ont exprimé les jeunes pour mieux vivre ensemble (à leur niveau ou/et dans la société en général ou/et dans le futur) ?

- Y-a-t-il eu des contacts avec l'environnement (associations, élus, autres jeunes, habitants…) et par quel biais (enquêtes, interviews, rencontres, évènements…) ?

- Quels ont été les apports de ces contacts sur la réflexion des élèves ?

- Les élèves ou certains élèves envisagent-ils de susciter ou de participer à des initiatives au sein de leur établissement ou sur leur territoire ?

LA PRODUCTION DU ROMAN-PHOTO: processus de production, message, cible

- Quel sujet a été choisi ? Pourquoi ce choix ?

- Comment la classe s'est-elle organisée pour écrire le scénario, produire le roman photo et quels ont été les temps forts de la production ?

- Les jeunes ont-ils su utiliser la diversité des compétences et des talents réunis dans la classe ?
  Y a-t-il eu de la solidarité, de l'entraide entre les jeunes ?

- Quel message les élèves ont-ils voulu faire passer ?

- A qui est adressé plus particulièrement le message des élèves ?

- Le roman-photo a-t-il fait l'objet d'une diffusion dans l'établissement (ou dans un autre lieu) ?

  Si oui, dans quelles circonstances et quel a été l'impact sur le public ?
  Si non, les élèves envisagent-ils de le faire ?

« PAROLES DE JEUNES » : à remplir par les élèves exclusivement

- Pourquoi votre production mérite-t-elle d'être sélectionnée par le jury national ?

« LE MOT DU PROFESSEUR »

- A votre avis, quel a été l'impact de ce projet sur chacun des élèves de la classe, sur le groupe d'élèves et, éventuellement, sur l'/les établissement(s) scolaire(s) ?

Avec nos vifs remerciements pour la participation des élèves et la collaboration de leurs professeurs !

Bonne chance à tous !

On n’est pas pareils et ça nous rapproche !



LE PRÉ VERT, LE CONCOURS DES ÉLÉVES EN MILIEU RURAL.
REMISE DES PRIX À PARIS ET UN SÉJOUR À GAGNER.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE, DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE DE L’AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

AVMA VOS VACANCES & PLUS ENCORE...

Solidel

Générations Mouvement Les Aînés Ruraux

ASSOCIATION Junior Réseau National des Juniors Associations
Association agréée Jeunesse, Éducation Populaire et Éducation Nationale

Familles rurales Vivre mieux !

Le pré Vert

msa santé famille retraite services
L’essentiel & plus encore